## 2.4 Cambriolages

En 2018, 1,7 % des ménages ont déclaré avoir été victimes d'un cambriolage de leur résidence principale, pour 55 % d'entre eux le cambriolage n'a pas abouti et s'est arrêté au stade de la tentative. De surcroît, en moyenne, sur la période 2016-2018, 9 % des ménages victimes ont subi plusieurs cambriolages ou tentatives au cours de l'année.

Pour 64 % des ménages victimes, une porte a été forcée ou tentée d'être forcée, ce qui représente le procédé d'effraction le plus fréquent, suivi par la fracture d'une fenêtre (23 %) et par l'escalade d'un balcon ou d'une clôture (18 %). Dans les deux tiers des cas, les logements visités étaient inoccupés, soit temporairement par exemple en période de vacances, soit parce que personne n'était présent au moment des faits ▶ figure 1. Quand un membre du ménage était présent, il n'a le plus souvent ni entendu ni vu l'auteur.

La moitié des victimes de cambriolage déposent plainte à la police ou à la gendarmerie. Cette proportion varie du simple au double selon que le cambriolage a abouti (71 %) ou a échoué (30 %). Comparativement aux autres types d'atteintes sur les biens des ménages, le cambriolage est donc un des actes, avec le vol de voiture, le plus fréquemment déclaré aux forces de sécurité, cette démarche étant souvent nécessaire pour faire jouer une éventuelle assurance.

En 2019, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 217 500 cambriolages et tentatives de cambriolage de résidence principale et 19 900 visant des résidences secondaires, soit un total de 237 400 cambriolages de logement **Figure 2**.

Les cambriolages et tentatives de cambriolage de logement concernent tous les types de territoires. Cependant, dans les communes hors **unité urbaine**, les petites et les moyennes unités urbaines, environ 5 logements sur 1 000 ont été cambriolés, contre 6 dans les unités urbaines de 50 000 à 200 000 habitants et 9 dans celles de plus de 200 000 habitants.

Outre les cambriolages de résidence, les forces de sécurité ont également enregistré, en 2019, des cambriolages ou tentatives de cambriolage visant des locaux industriels, commerciaux ou financiers (71 300) ou visant d'autres lieux (54 400). Ces cambriolages représentent 35 % de l'ensemble des cambriolages enregistrés et affectent plus fréquemment des personnes morales (53 % des victimes de cambriolage d'un lieu hors résidence).

Au bout de 18 mois, 10 % des cambriolages ou tentatives de cambriolage, enregistrés en 2019, ont été **élucidés**, le ou l'un des auteurs présumés ayant été interpellés et entendus par la police ou la gendarmerie. Les cambriolages des locaux professionnels et autres lieux sont davantage élucidés (14 %) que ceux visant des logements (8 %). Cela pourrait s'expliquer par un recours plus important à des moyens de sécurisation des locaux professionnels sur lesquels peuvent s'appuyer les services de police et de gendarmerie.

En 2019, les parquets des tribunaux ont enregistré 167 600 affaires de cambriolage. En lien avec le faible taux d'élucidation des services de police et de gendarmerie, plus de 8 affaires sur 10 n'avaient pas d'auteur identifié à ce stade.

Lorsqu'un auteur présumé a été identifié et estimé **poursuivable** par le parquet, il fait l'obiet d'une réponse pénale dans 84 % des cas. Parmi les auteurs identifiés et poursuivables, 13 % ont bénéficié d'une alternative aux poursuites, 1 % d'une composition pénale et 86 % ont été poursuivis devant un juge d'instruction ou une iuridiction de jugement. Près des deux tiers des auteurs poursuivis le sont devant le tribunal correctionnel. En 2019, devant les tribunaux, les auteurs coupables de cambriolage ou tentative de cambriolage ont été majoritairement sanctionnés par une peine de réclusion ou d'emprisonnement ferme ou avec sursis partiel (54 %), suivie par une peine d'emprisonnement avec sursis total (28 %) ► figure 3. •

#### Définitions

Cambriolage, unité urbaine, élucidation, auteur poursuivable, alternative aux poursuites, composition pénale, auteur poursuivi, tribunal correctionnel : voir Glossaire.

# ▶ 1. Présence dans le logement et confrontation auteurs/victimes au moment des faits, sur la période 2016-2018

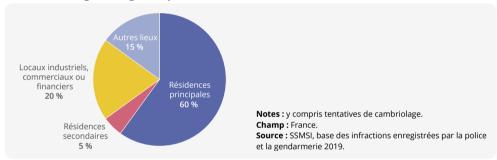


Note: y compris tentatives de cambriolage, résidence principale.

**Champ :** France métropolitaine, ménages ordinaires victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage, incident le plus récent.

Sources: Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, traitement SSMSI.

### 2. Cambriolages enregistrés par les services de sécurité selon le lieu visé, en 2019



### 3. Orientations pénales par les parquets des auteurs de cambriolage ou tentative de cambriolage, en 2019



Note: la réponse pénale, définie par le ministère de la Justice, est mesurée par rapport aux auteurs poursuivables.

Lecture: en 2019, 86 % des auteurs de cambriolage ou tentative ayant eu une réponse pénale ont été poursuivis devant une juridiction d'instruction ou de jugement.

Champ: France.

Source: ministère de la Justice, SDSE, fichier statistique Cassiopée.